

Pratiques de prévention et de contrôle des infections dans les cliniques de vaccination

Équipement de protection individuelle (ÉPI) – Considérations

- Procéder à une évaluation des risques au point de service (ERPS) pour déterminer si un ÉPI est nécessaire. Suivre les conseils et les exigences en matière d'ÉPI de l'établissement en question.
- L'ÉPI peut comprendre les masques médicaux ou N95 (ou équivalents), une protection oculaire (écran facial, lunettes de protection ou lunettes de sécurité), une blouse et des gants.
- Dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire de porter de gants ou une blouse, mais ils devraient être disponibles en cas de contact avec du sang ou des liquides organiques, de lésion de la peau ou d'utilisation de désinfectants ou de produits chimiques.
- Si des gants sont portés conformément à l'ERPS, ils doivent être retirés et jetés immédiatement après la procédure. Il faut ensuite se laver les mains. Il faut changer de gants entre chaque procédure.
- Veiller à ce que des masques médicaux soient disponibles pour les personnes qui souhaitent continuer à porter un masque.

Pratiques d'injection sécuritaires

- Se laver les mains avant la préparation vaccinale et entre les vaccinations. L'utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool est la méthode d'hygiène des mains privilégiée, à moins que les mains ne soient visiblement souillées.
- Désinfecter le diaphragme d'accès du flacon à l'aide d'alcool à 70 %. Laisser sécher avant d'insérer une nouvelle aiguille et une nouvelle seringue dans le flacon.
- Insérer une seringue et une aiguille stériles dans un flacon. Ne jamais réinsérer une seringue ou une aiguille usagée dans un flacon.
- Toutes les aiguilles et seringues sont à usage unique.
- Ne pas réutiliser les flacons à dose unique. Pénétrer une seule fois dans la fiole, puis la jeter immédiatement.
- Avant la vaccination, nettoyer le site d'injection avec un antiseptique pour la peau (p. ex. alcool isopropylique à 70 % ou chlorhexidine à 2 %) et laisser sécher à l'air (c.-à-d. ne pas essuyer l'antiseptique sur le bras).
- Ne jamais remettre l'embout sur les aiguilles après leur utilisation et toujours utiliser les dispositifs de sécurité prévus.
- Jeter les aiguilles et les seringues usagées immédiatement après usage dans un contenant à objets pointus et tranchants approuvé par l'Association canadienne de normalisation, qui doit être accessible au point d'utilisation.
- Jeter les flacons de vaccins vides dans le contenant à objets pointus et tranchants, ou conformément aux dispositions réglementaires locales en vigueur sur la gestion des déchets.

Utilisation sécuritaire des flacons à doses multiples

Les recommandations ci-dessous doivent être suivies lors de chaque utilisation.

- Respecter les techniques aseptiques au moment de manipuler des flacons à doses multiples. Les flacons à doses multiples devraient être manipulés sur une surface propre sur laquelle n'a été placé ni conservé aucun matériel souillé, usagé ou potentiellement contaminé.
- Désinfecter le diaphragme d'accès du flacon à l'aide d'alcool à 70 %. Laisser sécher avant d'insérer une nouvelle aiguille et une nouvelle seringue dans le flacon.
- Une fois le vaccin prélevé dans le flacon, l'aiguille devrait être immédiatement retirée. Une aiguille ne doit jamais être laissée dans un flacon pour être fixée à une nouvelle seringue.
- Inscrire sur le flacon à multiples la date de sa première utilisation et s'assurer de l'utiliser et de le jeter dans les délais indiqués sur la monographie du produit.
- Jeter le flacon à doses multiples immédiatement si sa stérilité est mise en doute ou a été compromise, si le flacon n'indique pas la première date d'utilisation ou si sa date ou son heure d'expiration a été atteinte.

Formation et ressources

Santé publique Ontario dispose de ressources qui peuvent aider à répondre aux besoins de formation en matière d'hygiène des mains, d'ÉPI, de nettoyage et de désinfection de l'environnement ou de l'équipement, et de gestion des objets tranchants et des déchets.

- [Prévention et contrôle des infections – Formation en ligne](#) : Il est recommandé aux travailleurs de la santé de compléter tous les modules en ligne (de 10 à 15 minutes chacun).
- Vidéos sur l'ÉPI (de 1 à 2 minutes chacune) sur la page [Pratiques de base et précautions supplémentaires](#).
- Nettoyage environnemental : [Trousse de nettoyage environnemental](#)
- [Technique d'injection intramusculaire \(IM\) pour la vaccination – Muscle deltoïde](#)
- [Mesures intérimaires de prévention et de contrôle des infections en fonction des risques de transmission des virus respiratoires dans les établissements de soins de santé](#)
- [CSA Z316.6:20 : Objets tranchants](#)

Sources

- Agence de la santé publique du Canada; Comité consultatif national de l'immunisation, Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyages. Guide canadien d'immunisation [Internet]. Evergreen ed. Ottawa (Ontario) : Gouvernement du Canada; 2020 [mis à jour le 10 juillet 2023; cité le 20 octobre 2022]. Partie 1 – Informations clés sur la vaccination : Méthodes d'administration des vaccins, prévention et contrôle des infections. Accessible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation/page-8-methodes-administration-vaccins.html#prev>
- Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Prévention et contrôle des infections pour la pratique en cabinet et en clinique [Internet]. 1^{re} révision. Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015 [cité le 12 août 2022]. Accessible à l'adresse : https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/b/2013/bp-clinical-office-practice.pdf?sc_lang=en
- Ontario. Ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Guide de conservation et de manutention des vaccins [Internet]. Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021 [cité le 28 août 2023]. Accessible à l'adresse : https://health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/oph_standards/docs/reference/vaccine%20_storage_handling_guidelines_fr.pdf

Les renseignements contenus dans ce document sont à jour en date de octobre 2023.

Pour obtenir plus de plus amples renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter le site santepubliqueontario.ca/fr.